

Assemblée générale du lundi 30 Novembre 2020

Rapport moral OGI France

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents et Membres Correspondants,

Nous espérons que tout va le mieux possible pour vous et pour vos proches dans ce contexte de crise sanitaire inédite.

Compte tenu de la situation actuelle, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 23 octobre 2020, a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire d'OGI France à huis clos en référence à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative aux assemblées générales et organes dirigeants.

Cette Assemblée Générale à huis clos se tient donc le lundi 30 novembre 2020 à 14h00, en présence d'un bureau composé de certains élus du Conseil d'Administration :

Le Président : Alain Le Maout, Expert-Comptable

La Trésorière : Gwénaëlle Vibert, Expert-Comptable

Deux scrutateurs, membres adhérents, pour s'assurer de la validité des votes :

Secrétaire : Brigitte Delaunay, Restauratrice

Vice-Président : Emmanuel Mouillet, Fleuriste

et un Assesseur membre adhérent : Cyril Bourakhowitch, agent commercial

En tant que Président de votre Organisme de Gestion, je vous présente le rapport d'activité de l'exercice comptable clos au 30 juin 2020, puis suivra le rapport financier.

L'assemblée générale annuelle, pour l'exercice clos le 30 juin 2020, a pour ordre du jour (précisé par le conseil d'administration du 23 octobre dernier) :

- Rapport sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation morale et financière d'OGI France
- Rapport des censeurs sur la gestion financière de l'exercice écoulé et renouvellement de leurs mandats
- Approbation des comptes de l'exercice et quitus aux Administrateurs

Tous les membres de l'organisme de gestion ont été invités à voter exceptionnellement par correspondance sur les différentes résolutions.

Je vous remercie pour votre participation à cette Assemblée, et je vous souhaite de traverser cette crise de la meilleure façon possible aux niveaux personnel et professionnel.

Alain Le Maout
Président

Rapport du conseil d'administration

Chers adhérents, chers confrères,

Nous allons vous retracer brièvement les faits marquants de cet exercice dans le rapport moral et le rapport financier de notre organisme pour cet exercice social qui a débuté le 1^{er} juillet 2019 pour prendre fin le 30 juin 2020.

Fait significatif de l'exercice

Les Administrateurs du CGACTION et de ABCPL, afin de mutualiser et de coordonner leurs moyens, ont concrétisé la fusion des 2 associations lors de la dernière assemblée générale du 2 décembre 2019.

Depuis cette fusion, le CGAction et l'ABC-PL ne forment plus qu'une seule et même structure dont la raison sociale est désormais dénommée **OGI-France**.

OGI pour Organisme de Gestion des Indépendants **et France** car, en raison de notre notoriété, nous avons des clients sur tout le territoire national, ce qui fait notre force.

Ce partenariat nous permet d'avoir un Organisme Mixte de Gestion Agréé (OMGA) de plus de 30 000 adhérents.

Ces comptes au 30/06/2020 ont donc comme particularité de prendre en compte cette fusion et cela explique les variations constatées dans le rapport financier.

Evolution du nombre des adhérents

Sur cet exercice nous avons enregistré 7152 nouvelles adhésions sur 12 mois, ce qui correspond à une campagne exceptionnelle. Depuis quatre exercices, nous avons triplé le nombre d'adhérents.

Au 30 juin 2020, notre organisme comptait 28 424 adhérents (22 805 au 30/06/2019), dont 4968 exercent en tant que professionnels libéraux, et 4762 exercent une activité commerciale, artisanale ou prestataires de services (voir détail en annexe 1)

Cette évolution importante est liée aussi à l'arrivée massive des LMNP (loueurs en meublé non professionnels). Au 30 juin 2020 nous en comptabilisons 18 694 soit 65 % des adhérents. L'Organisme de Gestion a créé des partenariats avec des cabinets spécialisés dans cette activité. Les collaborateurs et collaboratrices sont formés régulièrement pour une prise en charge adéquate de ces dossiers.

L'accroissement des nouvelles adhésions est dû à la mise en place de notre nouveau site Internet qui est très bien référencé et qui nous permet de nous faire connaître sur tout le territoire national.

Près de 30 % de nos adhérents sont sur la région Ouest (Bretagne et Normandie), 35% en Région Parisienne, et 35% répartis sur toute la France.

Le nombre d'adhérents de l'organisme de gestion nous positionne dans les 5 plus grandes structures au niveau national.

Evolution de la cotisation annuelle

La cotisation 2019 s'élève à 115 € HT, dans les comptes au 30/06/2020 ; la cotisation 2020 a été abaissée à 100 € HT. Depuis 3 ans, nous avons une cotisation « minorée » pour les commerçants, artisans, professionnels libéraux ou loueurs en meublés qui débutent leur activité. L'administration fiscale permet maintenant d'appeler une cotisation plus faible pour les nouveaux adhérents qui créent une activité professionnelle, et ce seulement sur cette première année (50 € HT en 2019 et 41.67 € HT en 2020).

LES PRESTATIONS

Votre organisme de gestion privilégie sa notion de services, en misant sur les fonctions définies par la Charte des bonnes pratiques des Organismes de Gestion Agréés, élaborée après concertation avec l'Administration Fiscale.

Pour accompagner, au quotidien, le chef d'entreprise, les permanents de notre structure se sont spécialisés dans des domaines particuliers de compétences afin de répondre aux missions qui nous sont imposées.

Sous notre nouvelle identité, l'organisme de gestion OGI-France apporte à ses adhérents un ensemble d'outils d'aide à la gestion et à la prévention fiscale.

Aide à la Gestion et à la prévention économique

Il s'agit d'une **mission obligatoire** pour les organismes de gestion agréés.

Un dossier de gestion est réalisé, chaque année, avec une analyse économique de votre entreprise (comparaison sur 3 années et avec statistiques si la profession le permet).

La mission de prévention a pour objet d'identifier rapidement les difficultés éventuellement rencontrées afin d'orienter l'entreprise concernée vers un interlocuteur adapté, selon la nature du risque détecté (expert-comptable, avocat,...).

UN NOUVEAU SITE INTERNET commun www.ogifrance.fr reprend tous les services proposés par notre Organisme de Gestion

Des espaces spécifiques pour les BIC, les BNC, les LMNP/LMP et pour les experts comptables ont été créés pour accéder directement aux services qui peuvent vous intéresser en priorité.

Information

Votre Organisme vous apporte des outils complémentaires à la gestion de votre entreprise :

- * Un service de documentation qui répond à vos besoins
- * Des **études** professionnelles telles que des statistiques régionales par professions, tant en BIC qu'en BNC, un baromètre mensuel du chiffre d'affaires, un observatoire des prix de cession des fonds de commerce et des prix de cession de clientèle.
- * Des guides fiscaux et comptables pour les professionnels libéraux
- * Mise en ligne de mini vidéo sur l'espace privé de l'adhérent, pour une information 24h/24h sur tous les sujets d'actualités, accessibles sous votre espace privé
- * un programme de formation (3 par an)
- * la revue trimestrielle OGA-information
- * la lettre mensuelle des adhérents qui vous informent de l'actualité sur les régimes BIC et BNC

La Formation

Notre Organisme de Gestion est toujours très actif dans ce domaine car nous proposons chaque année, en commun, à nos adhérents BIC et BNC des programmes de formations qui connaissent beaucoup de succès.

Au cours de cet exercice, plus de 1000 adhérents ont participé aux **72** actions de formation proposées.

Nos actions de formation sont toujours aussi suivies grâce à des thèmes variés, des intervenants de qualité et des journées conviviales, source d'échanges entre participants. Le 1^{er} semestre 2020 a malheureusement été perturbé par la crise sanitaire, mais la plupart des sessions programmées ont été reportées sur le second semestre, jusqu'à ce que le second confinement nous contraigne une nouvelle fois à tout annuler.

Le programme du 1^{er} trimestre 2021 va vous être adressé courant décembre et sera disponible sur notre site www.ogifrance.fr

La formation est vraiment le point fort de notre Organisme de Gestion. C'est un bon argument pour nous recommander.

La mission fiscale des CGA

La mission fiscale des organismes agréés comprend plusieurs éléments.

- l'examen de cohérence et vraisemblance ECV
- l'examen périodique de sincérité EPS
- le compte-rendu de mission CRM

1 - L'examen de cohérence et vraisemblance (ECV)

Chaque année, pour chaque dossier, les collaborateurs de notre Organisme de gestion effectuent des contrôles sur les documents selon un guide de diligences imposé par l'administration fiscale. Les contrôles portent sur :

- la liasse fiscale et ses annexes
- les déclarations de TVA
- les impôts : CVAE, CFE
- les avantages fiscaux (déductions, exonérations,...)

Ces contrôles sont faits pour s'assurer de la sincérité fiscale de ces documents.

2 - L'examen périodique de sincérité (EPS)

Cet examen, obligatoire depuis 3 ans, a lieu une fois tous les six ans si l'adhérent est suivi par un professionnel de la comptabilité et une fois tous les trois ans quand l'adhérent tient lui-même sa comptabilité. Un tirage au sort est effectué tous les ans en début d'année pour connaître les dossiers qui seront contrôlés.

Ces contrôles portent sur les dispositifs fiscaux dont a pu bénéficier l'entreprise (crédits et réductions d'impôts, exonérations...) et sur l'analyse de certaines pièces comptables (factures et tous justificatifs de dépenses) dont le nombre varie en fonction du montant des recettes de l'adhérent.

Sur 2020, près de 5000 dossiers en EPS sont traités au titre de l'exercice 2019. A l'issue de ces contrôles (ECV seul ou avec EPS) l'organisme de gestion adresse au Centre des Impôts dont dépend l'entreprise un compte-rendu des contrôles effectués (dénommé compte-rendu de mission). Ce document est mis à votre disposition sur notre site dans l'espace personnel de chaque adhérent.

Il s'agit d'une mission de prévention fiscale, pour renforcer la sécurité fiscale des dossiers de nos adhérents.

Le site d'OGI-France **est complété d'un extranet**. Il permet notamment d'avoir accès à votre dossier personnel (dossier gestion, compte rendu de mission, ...)

Possibilité de payer la facture annuelle par CB ou se pré-inscrire aux formations

Si vous avez égaré vos codes d'accès, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Un extranet est également disponible pour nos partenaires, cabinets d'expertise comptable, afin de suivre l'avancée des travaux sur les dossiers de leurs clients mais aussi répondre aux demandes de renseignements qui peuvent leur être adressées par les collaborateurs de notre organisme.

Nous vous rappelons que l'adhésion en ligne est possible pour tout nouvel adhérent.

CONCLUSION

Le Président remercie tous les administrateurs pour leur active participation et pour le temps qu'ils consacrent bénévolement à la bonne marche de notre organisme de gestion.

Le Président remercie également tous les adhérents qui nous font confiance.

Le Président souhaite aussi saluer toute l'équipe des salariés pour leur professionnalisme et leur efficacité qui, sous la direction de Jocelyne Loré, restent à l'écoute des adhérents.

Les Administrateurs et l'ensemble du personnel d'OGI France restent mobilisés pour vous accompagner durant cette période si compliquée. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que vous bénéficiez de nos services et de nos conseils au quotidien.

Voilà Chers adhérents, chers confrères, les informations que nous avons jugées utiles de vous communiquer.

Annexe 1

